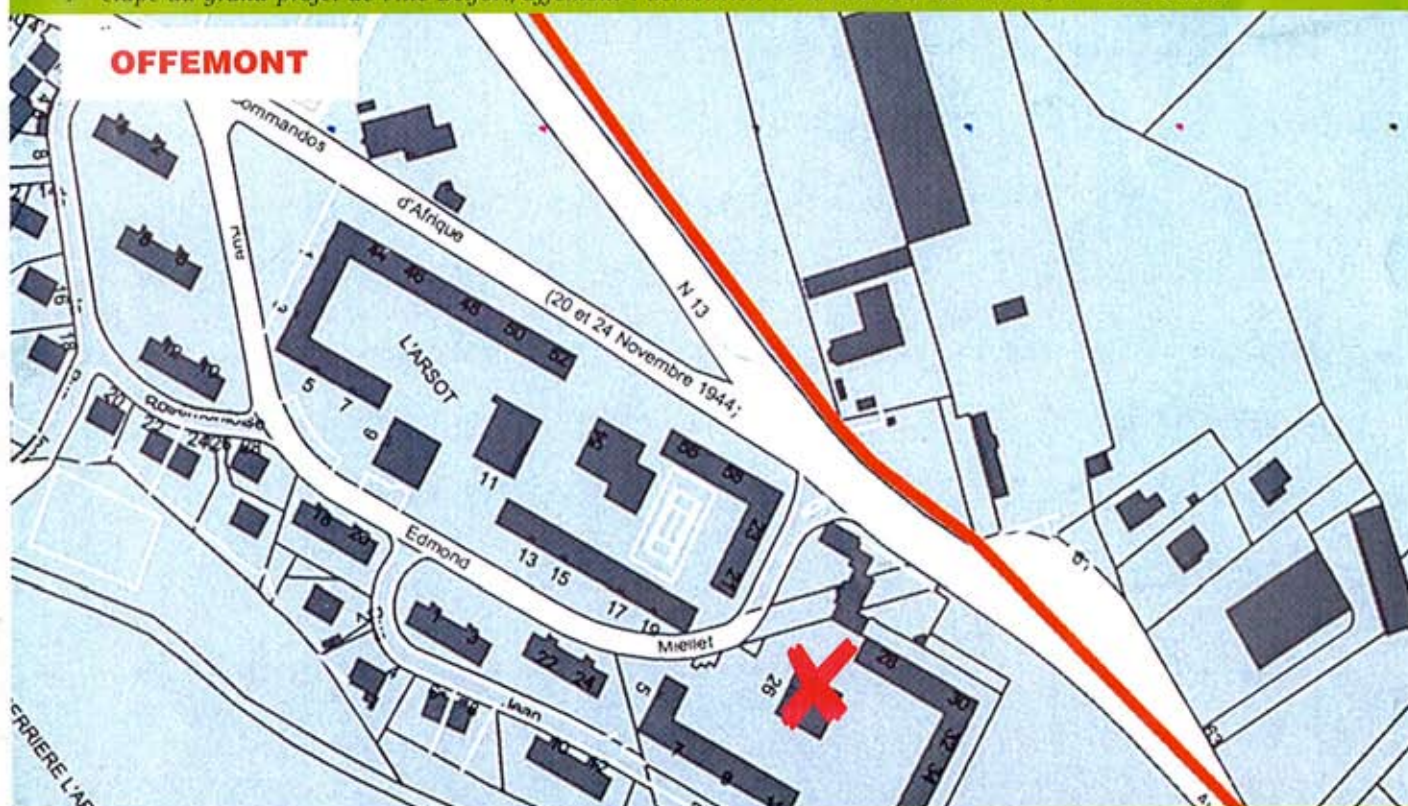


Offemont

Réalités



1^{re} étape du grand projet de ville Belfort/Offemont : démolition de la tour 26 rue Miellet, 1^{er} mars 2002.



Restructuration du quartier de l'Arso

Printemps 2002





Ça s'est PASSÉ à OFFEMONT



Mardi 23 octobre,
Jeudi 25 octobre et

Vendredi 26 octobre 2001 : Remise des dictionnaires offerts par la mairie aux élèves de CM1, CM2

Samedi 27 octobre 2001 : Halloween organisé par l'équipe jeune.

Dimanche 02 décembre 2001 : Salon "Salésucré".

Samedi 22 décembre 2001 : Noces d'or de monsieur et madame Rausher.

Samedi 26 janvier 2002 : Noces de diamant de monsieur et madame Aubert.

Vendredi 01 mars 2002 : Destruction de la tour n° 26, rue Miellat à l'Arsot.

Dimanche 24 mars 2002 : Marché de Pâques à l'école du Martinet.

Samedi 27 avril 2002 : Remise de l'Ordre national du Mérite à monsieur Zellagui.

Mercredi 08 mai 2002 : Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945.





Le mot du maire



Comportement CITOYEN

Une benne recevant les déchets verts est désormais installée le long de la RD7 qui conduit à Eloie, en face du Cimetière d'Offemont, derrière l'usine Rust.

Il est signalé, de façon très apparente, que seuls les déchets verts doivent être déposés dans la benne, à l'exclusion notamment des sacs plastiques qui ont servi à leur transport.

Or, les sacs plastiques et autres sont jetés là, en dépit de l'interdiction apposée, ce qui va contrairement, avant traitement des déchets, à un tri.

Celui-ci entraînera un renchérissement des coûts que supporteront aussi ceux qui ont respecté les prescriptions indiquées.

Ces incivilités ne sont pas, et

pour cause, le fait des populations pourtant régulièrement désignées comme en étant les auteurs.

Un arrêté, à nouveau reproduit dans cet exemplaire d'Offemont Réalités, interdit l'usage des tondeuses et autres engins à moteur au-delà de certaines heures, les dimanches et jours fériés.

En dépit de cette interdiction, qui a pour objectif d'assurer une quiétude à certains moments privilégiés de repos, de détente, de réunions familiales, certains troublent sciemment ou étourdiment le calme dont nous avons le plus grand besoin.

Le respect de l'autre n'est pourtant pas une discipline si rude qu'il soit impossible de s'y plier. Les vols dans les Cimetières sont odieux. Par l'insulte faite aux morts. Par la peine faite aux vivants. Et cependant, pas un mois ne se passe sans qu'on nous les signale. L'âpreté du gain, qui pousse à s'emparer d'un rosier, ou de quelques primevères, prive ceux qui sont dans la détresse d'un peu d'humanité. Quelques automobilistes appuient sur l'accélérateur et traversent la Commune à une telle vitesse que les risques d'accident croissent dangereusement. Pour essayer de contrer ces

imprudents, chaque quartier réclame "ses" aménagements sécurité. Ceux-ci ont un coût et si on trouve, certes, toujours l'argent, il faut savoir qu'on ne peut le trouver que dans la poche du contribuable.

Il faut se rappeler aussi que les élus administrent la cité en faisant des choix. Des choix qui vont forger tel ou tel type de société. Et qu'il est donc difficile de tout concilier et de tout payer car il faut réaliser tout à la fois une salle polyvalente, à disposition des habitants, pour leur permettre de fêter un événement, d'assister à une exposition, un spectacle ; un espace enfance pour assurer une restauration scolaire et une animation pour les enfants, les mercredis, une partie des vacances scolaires, et ainsi privilégier le travail et donc l'indépendance financière des femmes. Il faut réaliser un grand espace sportif qui comprenne un gymnase, doter les écoles de façon conséquente, embellir la Commune, résoudre les problèmes de fracture sociale, démolir les tours de l'Arsot et rénover totalement ce quartier, en assumant avec l'O.P.D.H.L.M. la charge du relogement de ces habitants.

Un comportement citoyen des



automobilistes éviterait d'ajouter à cela les multiples aménagements qui vont des ralentisseurs - efficaces mais dangereux - aux "zones 30", qui ne sont jamais respectées.

Ces quelques exemples expliquent certainement pour partie, le sentiment d'insécurité diffus dont se plaignent les français. Des règles existent, dont l'application suffit quasiment à elle seule à résoudre les problèmes : or, elles ne sont pas respectées.

On pense toujours dans un tel cas que le recours, c'est l' élu. Celui-ci peut, certes, tenter de prévenir le comportement délictueux en rappelant la règle, et en demandant à ses concitoyens de la rappeler sans relâche et de donner à leurs enfants une éducation qui fasse référence à la règle. Ou, c'est encore mieux, en leur donnant l'exemple de la vitesse modérée, du sac plastique retiré, des horaires de tonte respectés, des morts honorés.

L'identification de l'auteur du comportement répréhensible incombe en revanche à la Police. Et la sanction à la Justice.

Et si la citoyenneté, notion trop abstraite, ne nous "parle" pas, peut-on rappeler que pour que le monde soit vivable, il faut que chacun ait conscience de la limite de ses droits et de l'existence des droits des autres.

Le souci d'autrui, cela s'appelle la fraternité.

du RÉVISION Plan d'Occupation des SOLS

sur le projet de révision et ses objectifs,

- au cours de la procédure, une information régulière paraîtra dans la revue municipale,
- en fin de procédure, un encart spécifique sera inséré dans la revue municipale.

La délibération du 15 mars 2002 fait l'objet d'un affichage en mairie d'Offemont.

Les personnes qui souhaitent participer à la première réunion d'information sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Dès notre prochain numéro, nous vous informerons des détails de ce projet.

Le démarrage de la procédure est programmé pour octobre 2002.



Par délibération en date du 15 mars 2002, le conseil municipal a décidé d'engager la révision du Plan d'Occupation des Sols sur le territoire de la commune.

Cette révision fera l'objet d'une concertation selon les modalités suivantes,

- au démarrage de la procédure, une réunion publique portant





Un GRAND PROJET de ville pour OFFEMONT

Annoncé par le Premier ministre lors du comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, un programme national de renouvellement urbain mobilise, d'ici 2006, des moyens financiers exceptionnels et se traduit, au niveau national, par la signature de 50 "Grands Projets de Ville" ou "GPV". Le Grand Projet de Ville s'intègre dans le contrat de ville, mais permet de concentrer des moyens

des Dépôts et Consignation, a signé le 7 décembre 2001 (voir ci-après le discours prononcé à cette occasion par Françoise Bouvier) la convention d'application du Grand Projet de Ville, pour la partie belfortaine de ce projet.

Les partenaires se sont engagés sur une stratégie visant à la poursuite de trois objectifs communs aux sites de Belfort et Montbéliard :

- le développement de l'accès à l'emploi,
- la mise en commun des méthodes de mise en œuvre du renouvellement,
- le développement d'initiatives visant à créer un pôle de ressources liées aux métiers de la ville.

Cette politique vise, pour le site de Belfort-Offemont, trois quartiers :

- Les Résidences et Les Glacis, pour Belfort,
- l'Arsoit, pour Offemont.

Une démarche aussi ambitieuse nécessite obligatoirement une très forte articulation entre projet social et projet urbain.

Le projet urbain permettra la mise en œuvre d'opérations lourdes de requalification portant parti-



culièrement sur :

- la restructuration du bâti,
- l'amélioration de l'environnement urbain,
- l'implantation de services de proximité,
- le désenclavement des quartiers et leur intégration dans l'agglomération.

Le projet social, quant à lui, vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à marquer en profondeur et de manière durable la perception des quartiers. La priorité sera également donnée aux actions favorisant l'accès à l'emploi, la réussite des jeunes, l'accès aux droits et le renforcement de la sécurité.

C'est au terme d'études conduites par le cabinet d'architectes urbanistes Humbert David de Lyon, en coordination ponctuelle avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (A.U.T.B.), que le GPV sera mené à bien au travers d'une vaste opération de rénovation et réhabilitation.

Le 7 décembre 2001, madame le Maire et les autorités concernées ont signé le "Grand Projet de Ville". Lors du discours qu'elle a prononcé à cette occasion,



d'actions supplémentaires pour la réalisation d'opérations ou de projets complexes, structurants et innovants, ne pouvant être menés à bien dans les limites du Contrat de Ville.

La commune d'Offemont, en partenariat avec l'État, la Communauté d'Agglomération de Belfort, la ville de Belfort, le Conseil général du Territoire de Belfort, le Conseil régional de Franche-Comté, l'office public départemental HLM, et la Caisse



Françoise Bouvier a précisé les grands axes d'un projet majeur pour le quartier de l'Arso :

« Offemont, 4000 habitants, Petit Poucet du GPV, mais Petit Poucet qui, avec ses 56 % de logements sociaux, a toute sa place dans ce dispositif.

L'efficacité du GPV pour une commune à la taille et aux ressources modestes passe avant tout par le partenariat qui s'est installé entre l'État, la Communauté d'Agglomération Belfortaine, le Conseil général, l'OPDHLM, et la Caisse des Dépôts et Consignation.

Car les ambitions sont vastes et demandent des moyens à leur aune. L'étude d'Humbert David quasiment bouclée, et soumise au comité de pilotage dès janvier 2002, remodèle en effet totalement le quartier de l'Arso : reprise du système de voirie d'une part pour ouvrir les impasses, amenées de nouvelles traversées du quartier car il faut mettre fin à l'évitement qui amplifie et entretient le sentiment d'exclusion ; des liaisons cyclables et piétonnes complètent déjà et renforceront encore ce dispositif.

Politique drastique de démolitions d'autre part : les trois tours du quartier vont disparaître, la première le 1^{er} mars... D'autres barres d'immeubles devront être supprimées.

Parallèlement sera entreprise une reconstruction qui concernera tant les logements d'habitation que les équipements publics : centre socio culturel et PMI (Protection Maternelle



Infantile) à proximité du quartier et équipement sportif destiné à tous les jeunes de la commune en position centrale.

Nous avons pleinement conscience que l'articulation démolition-reconstruction-renouvellement sera particulièrement délicate.

L'aménagement des espaces extérieurs qui suppose certainement des transformations de la domanialité, pour permettre des appropriations personnelles, complètera cette restructuration.

Le fonctionnement du quartier n'est pas négligé et notamment l'école, première dans l'ordre de nos préoccupations, a fait et fera encore l'objet de tous nos soins : médiathèque, ludothèque, salle informatique, accès à Internet, création de classe à PAC (projet artistique et culturel), dotation de chaque enfant en dictionnaire attribué en pleine propriété, et

enfin retour à l'école traditionnelle, celle du savoir et de l'effort, où l'on fait ses devoirs en rentrant à la maison : quatre jeunes se relaient quatre soirs par semaine pour encadrer huit enfants.

Les services de proximité déjà implantés (OPDHLM, PAS : Point Accueil et Solidarité) seront complétés par de nouveaux services implantés dans la salle polyvalente : restauration scolaire, etc. Le centre socio-culturel fortement épaulé par la CAF, Jeunesse et Sports, le Conseil Général, l'État et la Commune, relaie avec efficacité la politique de la ville choisie et voulue par les élus.

Et je ne terminerai pas sans remercier pour l'immensité de la tâche accomplie avec sérieux, avec cœur, et même avec passion tous ceux qui m'entourent... »



LE CONTRAT D'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE :

OFFEMONT concerné

Quels sont les projets de la Communauté d'Agglomération Belfortaine qui intéressent la commune d'Offemont ?

La Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) prépare à l'heure actuelle un projet de contrat d'agglomération. Des fiches projets ont été élaborées, celles-ci sont encore susceptibles d'être modifiées. Plusieurs de ces fiches intéressent directement la commune d'Offemont et plus particulièrement l'étang des Forges.

L'une des fiches envisage la restauration de la qualité de l'eau de l'étang des Forges, en rappelant que celui-ci, magnifiquement situé entre forêt de l'Arsot et fort de la Miotte, offre l'un des plus remarquables panoramas de l'agglomération belfortaine.

Pour optimiser la gestion de l'alimentation de l'étang par le canal du Martinet, la CAB considère qu'il est indispensable de maîtriser les débits et l'évolution du niveau de l'étang. Elle envisage donc la mise en place d'un contrôle hydraulique automatisé, le dévasement, l'approfondissement de l'étang, la création de surprofondeurs permettant l'accumulation des alluvions et enfin le reprofilage des

berges afin d'accroître le linéaire de contact avec l'eau et ainsi renforcer leur résistance à l'érosion.

La CAB est soucieuse d'améliorer l'accueil du public sur le site de l'étang. Ce site est, en effet, fréquenté chaque année par un public nombreux et varié (amis de la nature, marcheurs, joggeurs, campeurs, cyclistes, touristes). L'attractivité de l'étang des Forges nécessite donc une augmentation de ses capacités d'accueil de véhicules afin de réduire le stationnement sauvage et de l'éloigner des berges. Une action serait donc à réaliser : 300 à 400 places de stationnement qui s'intégreraient à l'aménagement global du site. Des haies suivraient les courbes de niveau et masqueraient les alignements de véhicules qui ont toujours un caractère inesthétique.

Toujours relativement à ce site, de nouvelles circulations douces sont prévues : elles visent à réaliser de nouveaux circuits de promenade cyclable et de cheminement piétonnier parfaitement séparés des véhicules, afin de faciliter et sécuriser l'accès aux équipements de loisirs. Les sentiers créés lieront donc de nouveaux secteurs, offrant ainsi de nouvelles proximités. Exemple : depuis la rue Jean Moulin à Belfort, à travers le bois de la Cornée, dans le prolonge-

ment de la rue des Eygras à Offemont, le long de la berge sud de l'étang et au-dessus de la berge Est en empruntant un chemin agricole réaménagé. Ces nouveaux sentiers se développeront dans un souci de complémentarité avec les réseaux existants auxquels ils se raccorderont. Les emprises d'une largeur de l'ordre de 2,50m pour les chemins piétonniers et de 3,50m pour les pistes cyclables seront traitées de manière à assurer une plus grande pérennité de leur revêtement et à faciliter leur entretien. Ces nouvelles circulations, si le contrat d'agglomération est adopté dans les termes actuels, pourraient concerner 2330m de chemins piétons - vélos, 6200m de pistes cyclables.

Dans le contrat d'agglomération figure aussi une fiche relative à la modernisation des piscines. Cette fiche prévoit la construction d'une troisième piscine qui pourrait prendre la forme d'une base de loisirs nautique avec intégration de services (toboggan aquatique, sauna, jacuzzi, restaurant, etc.) : la commune d'Offemont est l'une des plateformes pressenties pour cette implantation sans que l'on puisse dire pour l'instant si celle-ci sera confirmée.



DESSERTE DU PAYS SOUS VOSGIEN : de NOUVELLES VOIES STRUCTURANTES

Desserte du Pays Sous-Vosgien

Nous vous avons promis certains compléments d'information : les voici !

Tout d'abord, le schéma des nouvelles voies structurantes sur Belfort. Ce nouvel aménagement des voies structurantes de l'agglomération a fait l'objet d'une confirmation par Jean-Pierre Chevènement, d'une part dans un courrier au commissaire-enquêteur monsieur Laithier que j'ai lu lors des réunions publiques qui ont eu lieu, d'autre part dans l'éditorial du "Belfort Mag" où Jean-Pierre Chevènement dans un texte intitulé "Assurer l'avenir" déclare :

« De l'ambition, nous en avons aussi pour les quartiers de l'étang des Forges et du parc à Ballons de part et d'autre de l'avenue Jean Moulin.

Nous souhaitons naturellement préserver les atouts qui font leur charme et qui constituent un précieux patrimoine, commun à tous les Belfortains. Je pense naturellement à l'Étang des Forges, mais également au parc François Mitterrand ainsi qu'aux espaces boisés de la Miotte... Pour autant, nous devons tenir compte de l'augmentation de la population dans ce secteur et mieux le relier au centre ville et

surtout aux principales implantations industrielles (Alstom, General Electric, Technopôle).

En fonction de ces considérations, je viens de soumettre un certain nombre d'observations à l'examen du président de la commission d'enquête sur la desserte du Pays Sous Vosgien.

J'ai précisé la manière dont le trafic routier devrait s'organiser progressivement au nord de l'agglomération et dans Belfort.

Celui-ci implique :

- La mise en œuvre d'un réseau de voies structurantes nord-sud comportant 4 axes : l'avenue du Maréchal Juin et la rue de Vesoul à l'ouest prenant son origine dans Valdoie, l'avenue Jean Jaurès au centre, un nouvel axe à l'est de la Savoureuse dans le prolongement de la desserte et enfin l'avenue Jean Moulin.

- Le raccordement de ce réseau des 4 axes nord-sud sur des transversales de distribution du trafic dans la ville : au niveau de la rue Houbre où un maillage de l'ensemble des axes s'avère prioritaire et, à plus long terme, à hauteur de la rue des Carrières.

J'ai réaffirmé la double nécessité d'un axe ouest pour desservir notamment tant les zones d'emplois que l'accès au sud de l'agglomération, ainsi que d'un pro-

longement du contournement Est dans Belfort afin de limiter le trafic sur les voies existantes.

Il va de soi que la ville ne pourra à elle seule assumer la compétence et supporter la charge financière liée à ces aménagements.

J'entends donc favoriser toutes les synergies utiles tant avec la Communauté de l'Agglomération Belfortaine qu'avec le Conseil général du Territoire de Belfort ».

C'est dans le même esprit que le contrat d'agglomération comprend une fiche intitulée "aménagement des voies structurantes de l'agglomération". Il est indiqué dans cette fiche :

« L'agglomération ne souffre pas d'encombrements excessifs de la circulation sauf à certaines heures sur certains axes. L'irrigation nord-sud de l'agglomération sera améliorée par la réalisation des contournements est et ouest de Valdoie et leur prolongement. À l'ouest, l'itinéraire à améliorer, comporte le franchissement de la voie ferrée, la traversée du site Alstom, le recalibrage de la rue du Maréchal Juin.

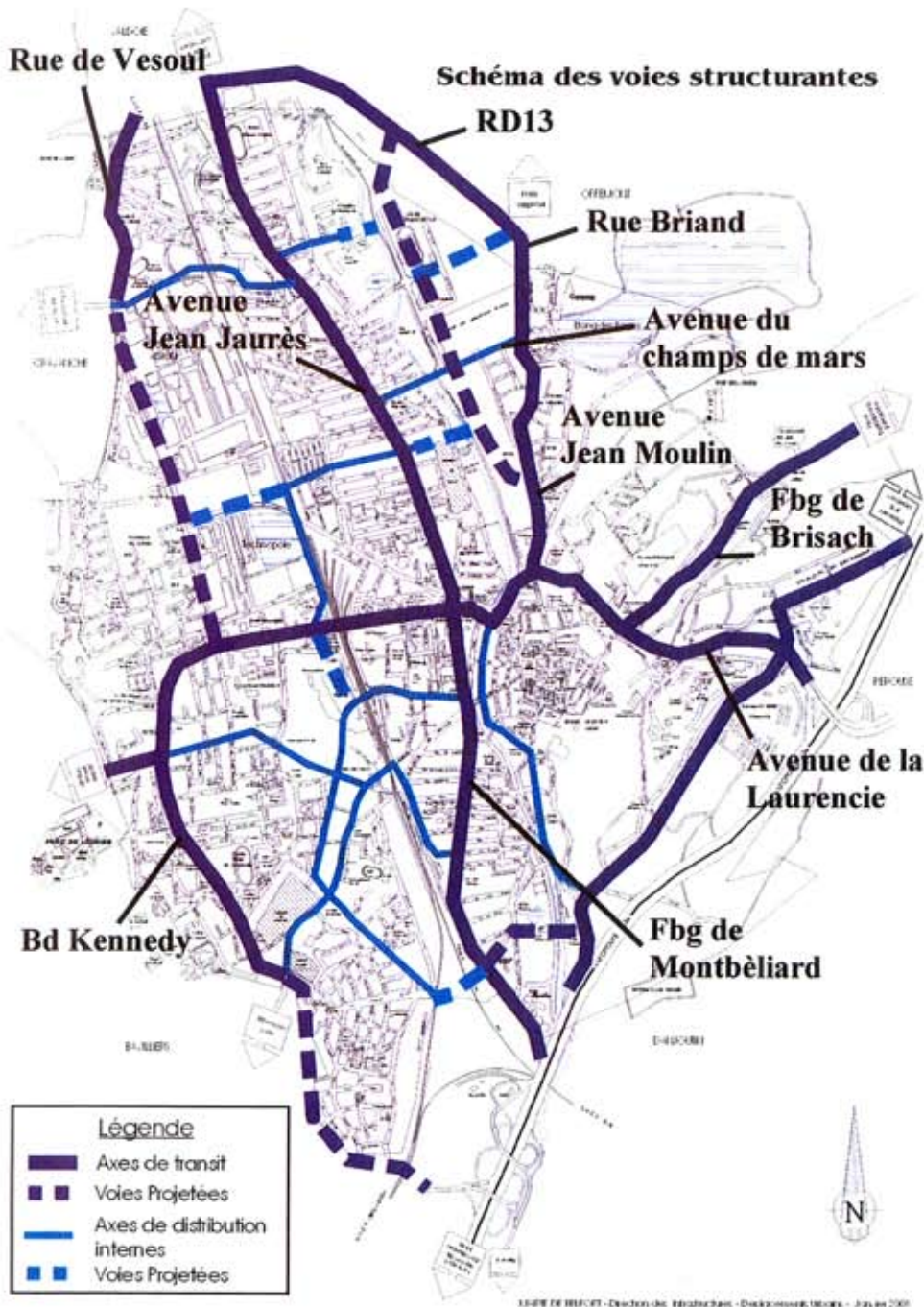
La redéfinition de la rue du Maréchal Juin s'accompagnerait d'une reprise générale du stationnement. Tout en suppor-



tant 10 à 15 000 véhicules par jour, cette voie devra conserver un caractère très urbain. Elle devra permettre une meilleure desserte des sites des usines (Alstom, Belfort Technopôle) et du campus de l'IUT. La réalisation d'une piste cyclable est proposée en option.

À l'est, un nouvel axe nord-sud sera créé dans le prolongement du contournement de Valdoie. L'accès aux équipements d'agglomération, aux zones d'activités d'intérêt communautaire sera facilité : piscines, patinoire, zone d'activités du Grand Bois à Danjoutin, zone de Sévenans.

Un projet d'aménagement d'ensemble est à conduire sur l'accès RN 19 Sud, dans les traversées de Sévenans, Botans, Andelnans et Danjoutin, jusqu'à Belfort. Le coût global du projet reste à estimer, la première tranche pourrait être de 7,62 millions d'euros TTC (50MF). »



Le schéma ci-contre illustre ce projet.



Périmètre de l'Etude d'Aménagement du Site Belfort Champ de Mars/Offemont



CHAMP DE MARS : lancement de **L'ETUDE** d'aménagement

Aménagement du site "CHAMP DE MARS"

Le dernier conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) a décidé de lancer l'étude de l'aménagement des sites Champs de Mars - Offemont - Belfort.

Nous vous joignons le périmètre de l'étude tel qu'il a été défini d'un commun accord par tous les membres présents au conseil communautaire. C'est dans le cadre de ce périmètre d'étude que devront s'insérer notam-

ment une partie des projets de nouvelles voiries sur Belfort, l'urbanisation du Champ de Mars, le traitement de l'arrivée de la desserte du Pays Sous-Vosgien, ainsi que l'aménagement du carrefour du Martinet et des terrains libérés par la sous-station EDF.

J'ai **PERDU** une amie...

Vendredi 1^{er} mars, vers 15h11 dans le quartier de l'Arso, deux coups de corne de brume retentissent. Le silence se fait. Les spectateurs retiennent leur souffle, écarquillent leurs yeux et règlent leurs appareils photo. Quelques minutes d'attente, un grand craquement et l'immeuble du 26 rue Mielliet s'effondre dans un grand nuage de poussière. Une page vient de se tourner, une page d'espoir mais aussi de tristesse et de nostalgie...

Nous vous livrons ces extraits de texte choisis, écrits par des élèves du collège Goscinny :

« Mon grand père a 53 ans, ma grand mère 51, ils ont toujours habité dans le quartier. Moi j'ai vécu dans la tour du 26 rue Edmond Mielliet pendant trois ans et la plupart de ma famille a vécu dans la tour aussi. C'était

sale, il y avait des gros mots écrits partout. Des jeunes du quartier venaient y fumer. C'était trop mal fréquenté, des gens mettaient le feu, coinçaient les ascenseurs quand il y avait quelqu'un dedans. Voilà pourquoi la disparition de la tour n'a pas chagriné mes deux tantes et ma grand-mère. Moi c'est drôle, je

ne suis pas contente de sa destruction. Je vis maintenant dans une autre tour au 54 rue des Commandos d'Afrique, elle va aussi être démolie en 2005, je crois. Je vais devoir déménager, sans doute quitter l'Arso et j'en suis contente. Ce qui me gêne, ce sont les jeunes qui viennent sonner à l'interphone et disent des



Destruction de la tour 26 rue Mielliet



Destruction de la tour 26 rue Miellet

gros mots, et les feux allumés dans les caves. » *Johanna, 5^e.*

« C'était trop important pour moi de voir la disparition de cette tour. J'y ai vécu 11 ans, c'est-à-dire presque toute ma vie. Le sentiment qui domine, c'est la tristesse, c'est comme si j'avais perdu une amie. Je la regardais tout le temps quand je passais pour prendre le bus ou quand je rentrais de l'école. Maintenant encore, je me sens obligée de regarder cet endroit sinon je ne peux pas m'endormir. Ce qui m'a choquée et émue c'est de reconnaître dans les débris les tapisseries qu'on avait mises dans nos chambres. C'est vrai, les escaliers, les couloirs étaient sales avec des graffitis, mais on avait un grand appartement où j'ai passé des moments merveilleux à jouer à cache-cache, à glisser. Quand des gens venaient faire pipi dans les couloirs ou ailleurs, on nettoyait et puis c'était fini. La démolition a été bien faite, j'avais peur qu'elle ne touche les autres immeubles qui sont très proches » *Angéline, 6^e.*

« Je voudrais que les démolitions continuent pour que ça soit plus propre. » *Amar, 4^e.*

« Raser des tours c'est fait exprès pour casser la mauvaise image de l'Arso, éviter que ce soit moins pire (sic), il a une mauvaise répu-

tation, celle d'un ghetto. On m'a dit aussi qu'ils veulent détruire le quartier, s'ils veulent nous séparer c'est pas bien. Moi je suis fier de mon quartier. Il y a une entraide, une solidarité, une fraternité entre nous qui avons grandi ensemble qu'on soit Français, Arabes ou Turcs. S'ils font des pavillons de toute façon ce ne sera pas pour nous, et on ne veut pas être relogés aux Résidences ou aux Glacis. » *Adem, 3^e.*

« Je pensais que la tour allait exploser, elle est tombée trop rapidement, on n'a pas eu le temps de profiter du spectacle. Bien sûr que c'est une bonne chose que cette destruction, elle était sale et même quand elle était habitée elle puait. Sa jumelle, rue Miellet est aussi pourrie qu'elle, aussi dégradée. D'ici dix ans, il faudrait rénover l'Arso, ce n'est plus habitable, les logements sont souvent insalubres avec des cafards, des murs abîmés. Il faudrait faire comme la rue Renoir qui a été réhabilitée, les façades repeintes, elle est jolie maintenant. Pour l'Arso même, on dirait que les responsables s'en foutent, qu'ils attendent une dégradation automatique, les cages d'escalier ne sont même plus nettoyées.

Il manque des équipements pour les petits, on pourrait faire à la place une aire de jeux pour les enfants avec balançoires, toboggan etc. J'ai une petite sœur de 8 ans, actuellement il n'y a rien pour elle. Cette opération a été un bon moyen de trouver un autre appartement pour beaucoup de mes potes, depuis des années leurs parents avaient demandé un autre logement mais aucune réponse, là ils ont eu satisfaction. Je suis vraiment content car désormais du 4^e étage de mon balcon, j'ai une belle vue sur les champs et la campagne d'Offemont. Auparavant j'avais l'impression d'être coincé, enfermé dans le quartier. La disparition de la tour a ouvert des horizons. Contrairement à d'autres jeunes, je n'ai pas d'attachement spécial à mon quartier et n'en suis pas particulièrement fier. Il n'a rien fait pour moi, je ne fais rien pour lui. Il faut savoir regarder au-delà, ne pas s'enfermer. » *Rachid, 3^e.*

RETROUVEZ LES TEXTES DES ÉLÈVES DU
COLLÈGE SUR LEUR SITE :

http://artific.acbesancon.fr/college_rene_goscinny



une RUE ARISTIDE BRIAND : **MESURE** incitative au **RAVALEMENT** des **FAÇADES** 5

Ravalement de façades



Un programme d'embellissement de la Commune a été engagé au cours de ces six dernières années : après avoir amorcé une vaste campagne concernant les parterres, le fleurissement, les plantations et les aménagements de places et d'espaces publics, il nous a paru naturel d'intervenir sur les immeubles, maisons et clôtures qui peuvent, par des mises en couleur de valeur, contribuer à l'amélioration esthétique de la commune.

La Commune a donc décidé d'agir par le biais essentiellement de deux mesures incitatives, d'une part une aide financière de 5,35€ le m² de façade peinte (35 F) pour les personnes qui souhaitent ravalier leurs façades, deuxième mesure, un conseil technique apporté par un coloriste de la Commune.

Compte tenu de la charge générée pour le budget communal par ces mesures, le périmètre d'intervention et la durée de celles-ci sont limités pour l'instant

aux seules façades de la rue Aristide Briand et ce, pour une durée de cinq ans.

Les propriétaires ou co-propriétaires désirant bénéficier de cette aide sont invités à se faire connaître en mairie d'Offemont auprès du responsable des services techniques qui leur donnera toutes les informations nécessaires.

Nous vous joignons le règlement de mise en couleur des façades pour octroi de subvention, à titre d'information.



MAIRIE d'OFFEMONT
(Territoire de Belfort)

R È G L E M E N T

MISE EN COULEUR DES FAÇADES POUR OCTROI DE SUBVENTIONS

ARTICLE 1^{er}

Préambule

Afin d'améliorer le cadre de vie, d'affirmer l'identité de la Commune d'Offemont et de créer une dynamique sur la rue Aristide Briand, avec les aménagements urbains et le fleurissement, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention pour la coloration des façades.

ARTICLE 2

Périmètre

Les aides concernent les immeubles situés le long de la rue Aristide Briand.

ARTICLE 3

Les façades retenues

Ne sont pris en compte que :

- les pignons et façades visibles ou qui pourraient l'être si les haies ou clôtures venaient à être supprimées, de la rue Aristide Briand. Les façades des immeubles situés aux angles de deux rues devront avoir leurs deux façades ravalées,
- les murs de clôture, les murs pleins.

ARTICLE 4

Règle de coloration

Aucun nuancier n'est imposé, cependant les propriétaires doivent consulter le "coloriste" agréé de la commune afin de convenir, avec lui, la mise en couleur des façades.

Le propriétaire devra se munir de

tous les documents nécessaires permettant la visualisation de l'immeuble (plan de situation, façades plus photos).

ARTICLE 5

Dépôt des demandes de subvention

Toute demande de subvention sera déposée en mairie avec la déclaration de travaux ou la demande de permis de construire, accompagnée de la fiche technique détaillée jointe en annexe, d'un relevé d'identité bancaire pour les besoins du versement et d'une lettre de demande de subvention adressée au maire. Dans le cas d'une co-propriété, copie de la délibération de l'assemblée compétente des co-propriétaires devra être jointe.

ARTICLE 6

Décision d'attribution

Après instruction par les services techniques et avis du maire, la commune fera parvenir au pétitionnaire un avis positif ou négatif avec indication du montant de la subvention à accorder.

ARTICLE 7

Montant de la subvention

La subvention s'élève à 5,35€ le m² de façade peinte, le vide pour plein.

ARTICLE 8

Versement de la subvention

Le requérant a deux ans pour

réaliser les travaux à dater de l'obtention de l'autorisation de coloration. Un délai supplémentaire peut être accordé par la mairie si le retard n'incombe pas au demandeur. Après contrôle :

- du respect des règles de coloration et des prescriptions émises lors de la délivrance du permis de construire ou de la déclaration de travaux,
- de la réalisation des travaux conformément à l'engagement du demandeur lors de l'établissement de la fiche technique jointe à la demande,
- et après la réception définitive des travaux de coloration prononcée par la mairie et la présentation de la facture de l'entreprise acquittée, la subvention sera versée sur le compte bancaire ou postal.

En cas de non-conformité des travaux au présent règlement, la subvention ne sera pas réglée.

ARTICLE 9

Durée d'application

Le présent règlement sera applicable pendant une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2002 et pourra être reconduit par décision expresse du conseil municipal.



Le carrefour du MARTINET fait peau neuve

carrefour du Martinet



Les anciennes barrières ont été remplacées par des nouvelles peintes aux couleurs de la commune et beaucoup plus élégantes que les précédentes : dès la belle saison y seront suspendus des bacs fleuris.

Le déménagement de la sous-station EDF en 2003 sera l'occasion de revoir totalement l'esthétique de l'entrée dans la commune d'Offemont.

Nous pouvons toutefois d'ores et déjà préciser que le projet actuel

qui a pour objet de remplacer l'ancien poste d'Offemont devenu vétuste, consiste en la création d'un nouveau poste qui sera situé dans la ZAC du Ballon à Offemont, et en la réalisation d'une ligne souterraine jusqu'au poste d'Argiésans. Ce projet a fait l'objet d'une concertation qui a débuté en janvier 2002, délai nécessaire pour mener à bien ce type de projet. S'agissant d'un équipement de plus de 30 ans, l'ancien poste d'Offemont a cer-

tainement créé une pollution au niveau du sol : une dépollution du site est à l'heure actuelle envisagée. EDF procédera à des sondages à une profondeur de 3,50 mètres, afin de déterminer quels produits auraient pu, le cas échéant, polluer le site et fera le nécessaire pour que la dépollution puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles. Nous reviendrons sur ce déménagement dans un prochain numéro.

L'ANCIEN ABRIBUS ENFIN DÉTRUIT !

L'avez-vous remarqué ? L'abribus situé à la hauteur du 54 rue des commandos d'Afrique a enfin disparu. Il défigurait singulièrement les lieux et son utilisation ne correspondait vraiment plus à sa mission initiale, il était en effet devenu refuge des tireurs... de pierre. Sa destruction ravira les riverains et... la police qui en faisait parfois les frais.



Abribus supprimé



Un copieux de PROGRAMME réalisations d'ici la FIN de l'ANNÉE

Nous souhaitons porter à votre connaissance les divers aménagements dont les chantiers seront menés au cours du deuxième semestre de cette année 2002 et les investissements matériels majeurs destinés à améliorer la capacité d'action de nos services techniques. Pour un coût total d'environ 97K€ (630000 F), ils concerneront de nombreux domaines :

- **BÂTIMENTS COMMUNAUX**
 - Démolition du local préfabriqué en face du cimetière et réaménagement de l'espace ainsi libéré > fin 2002.
 - Ravèlement des façades des vestiaires du stade et de la maison du gardien > fin d'été.
 - Travaux de séparation des réseaux dans les logements de l'école du Martinet (individualisation des abonnements et indépendance de l'école) > fin d'été.
 - Réalisation d'un organigramme de clés permettant une meilleure gestion des accès à l'école du Martinet > fin d'été.
 - Étude du sol dans le cadre du projet d'implantation du nouveau gymnase (secteur des installations sportives) > début d'été.
- **AMÉNAGEMENT DE LA M.I.E.L.** (maison intercommunale enfance et loisirs)
 - Aménagement des espaces exté-

rieurs de la miel (espaces verts, signalétique, voirie et réseaux divers) > début d'automne.

- Mise en place de l'ameublement > fin d'été.

• ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- Création du nouveau monument aux morts, avenue Aristide Briand (entre l'école du Martinet et la zone archéologique) > automne.

- Mise en lumière de l'école du Martinet > fin d'année.

- Démarrage du programme subventionné de ravèlement des façades > printemps.

- Mise en lumière des arbres face au cimetière > fin d'année.

- Mise en lumière de la mairie > fin d'année.

- Déplacement de la croix en grès devant le cimetière et mise en lumière de celle-ci.

- Mise en lumière de la Poste.

• ESPACES VERTS

- Construction et aménagement d'une plate-forme sportive au quartier des casernes > été.

- Plantations des talus des ateliers municipaux > automne.

- Aménagement de massifs de rosiers sur les talus de la rue des Maquisards > printemps.

- Plantation de cerisiers à fleurs à l'emplacement libéré par les ferrailleurs > printemps.

- Mise en place de jardinières au carrefour du Martinet > printemps.

• SIGNALISATION VERTICALE, MOBILIER URBAIN

- Mise en place de poubelles supplémentaires.

- Mise en place de bornes de restriction d'accès dans les secteurs du cimetière et chemin de la tombe du docteur Pierre.

• INVESTISSEMENTS MATÉRIELS

- 1 machine à tracer les stades,
- 1 tondeuse auto portée grande capacité,

- 2 débroussailleuses, remplacement d'un véhicule utilitaire 4 m³,
- un véhicule de propreté urbaine (type "pick up").

Parallèlement, des études importantes seront engagées concernant des programmes de réalisation dont certains s'étendront au delà de 2003 :

- Lotissement du Clos des Chevreuils (2^{ème} tranche).

- La révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.).

- Les études dans le cadre du Grand projet de ville.

- L'étude en vue du réaménagement du centre de la commune.

- Le programme des travaux ONF (Office National des Forêts) rendus nécessaires dans le cadre du plan de gestion.



Les coulisses des ROUNDS points...



Rounds Points

Ils se suivent
et ne se ressemblent pas.

Pourtant, certaines constantes restent :

- ce sont des bénévoles qui décident ensemble,
puis réalisent les structures.

Grand merci aux trois hommes qui offrent leurs après-midi à travailler généreusement pour fabriquer les animaux, les personnages, et aux femmes qui consacrent leur temps pour nous aider.

- ce sont des matériaux de récupération que nous utilisons le plus souvent possible : draps usagés, vieilles descentes de lit (pour imiter la fourrure des animaux), restes de construction, tissus donnés... bref, ce qui coûte peu !

Nous lançons d'ailleurs un appel quant à ces matériaux. Si vous voulez vous en séparer, nous pourrions être intéressés : contactez-nous.

- Ce sont les employés municipaux qui installent ce que nous avons fabriqué au rond-point. Dans le précédent *Offemont Réalités*, nous en étions restés au rond-point automnal : les vendanges (méga-grappe, tonneaux, bouchons, pieds de vigne). Depuis, se sont succédés :

- le dragon cracheur d'Halloween,
- le sanglier d'Obélix annonçant le salon *Salésucré*,
- les décors de Noël dans les rues et au rond-point,
- l'arbre aux masques, l'échiquier : bref, le noir et blanc de Carnaval,
- le troupeau de moutons pascaux ne ressemblant guère aux moutons de Panurge (mais avec quelques spécimens « clonés » !).

Les prochains ronds-points seront dictés par les saisons ou animations futures, mais chut!...

« Laissez-vous découvrir la surprise »...

L'équipe qui travaille à ce rond-point aime offrir ce petit clin d'œil.

Grand merci aux bénévoles.





HALLOWEEN : toute une HISTOIRE... d'équipe



C'est par une modeste manifestation sur la base d'une histoire mimée associant les enfants déguisés, qu'a commencé, il y a trois ans, la fête annuelle d'Halloween.

D'année en année, les Offemontois se déplacent plus nombreux...

Puis, des jeunes sont venus nous proposer leurs services pour

nous aider « à fair'qq' chos' ». Une vingtaine de jeunes ont effectivement animé les deux Halloweens suivants : décors au rond-point, citrouilles dans la rue, réalisation complète du char, déguisements pour l'équipe...

Somme toute, beaucoup de réunions et de travail les samedis après-midi pour cette équipe, pour qui la présence du public était une grande récompense. Puis, les jeunes ont vu leur nombre fondre : manque de disponibilité, études supérieures.

Ils ont alors fait appel à d'autres jeunes qui seront prochainement au lycée en 2002 et avaient du temps et de l'énergie.

Ainsi est né le projet d'Halloween 2002 en inaugurant à la M.I.E.L. un spectacle qu'ils conçoivent, et écrivent avec Jean-Paul Bourreau et présenteront le samedi 26 octobre 2002. Pour tous les jeunes qui ont envie de rejoindre cette formidable équipe pour bricoler, animer le défilé... c'est très simple, il suffit de contacter Brigitte ou Martine en mairie, le matin.



Halloween

SALÉSUCRÉ 2001 : un bon CRU !

Le 2 décembre 2001 s'est tenu le désormais célèbre salon « Salésucré ».

Consacré initialement à la dégustation de la cuisine de chez nous et d'ailleurs, il s'est ouvert cette année aux arts de la décoration de la table. Cette manifestation basée essentiellement sur le savoir faire des habitants a été une fois de plus une vraie réussite qui ravit les sens et stimule les idées. Les belles tables de la grande salle de la mairie ont rivalisé avec les mets savoureux de la salle paroissiale. La richesse émanant toujours de la diversité, nous comptons sur de nombreux participants pour la prochaine édition.



Salon Salésucré

d'Offemont au MALSaucy

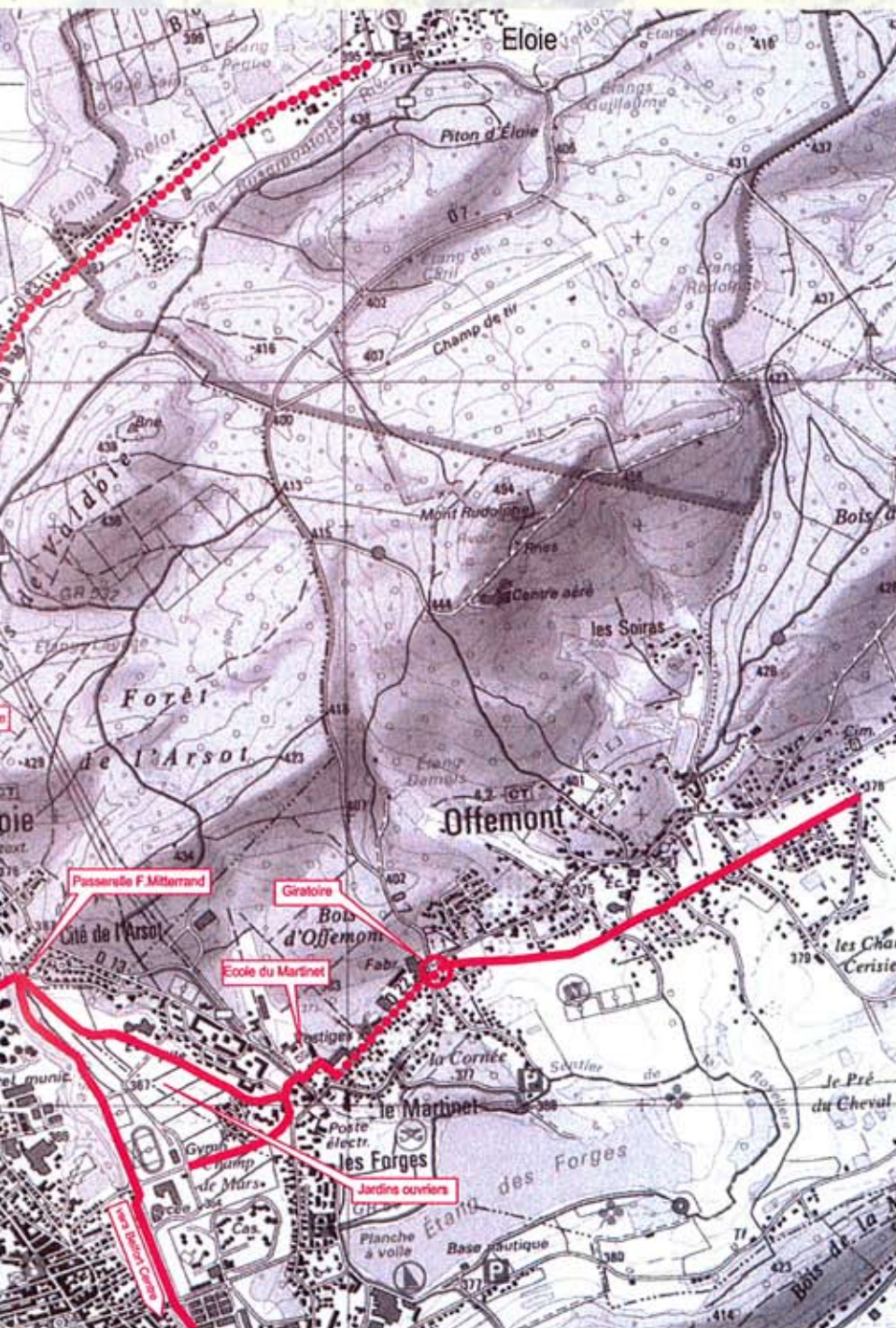
C'EST DIRECT PAR LA PISTE CYCLABLE !

Liaison cyclable Offemont-Malsaucy

Le Conseil général poursuit son programme de réalisation de voies cyclables. Il est désormais possible, depuis Offemont, de se rendre au Malsaucy grâce à la piste cyclable dont vous découvrirez, si ce n'est déjà fait, le parcours tracé ci-contre.

Une seule discontinuité à traiter et ce parcours reliera d'un seul tronçon notre commune à un des plus beaux sites naturels de notre région. À vos pédales ou vos rollers....







ALPHABÉTISATION ça marche !

Comme tous les ans l'équipe de bénévoles assurera dès la rentrée, des cours d'alphabétisation au profit de ceux et de celles qui souhaitent se familiariser avec la langue française.

L'alphabétisation a pour but d'ai-

der les adultes à lire et à écrire pour mieux pouvoir comprendre, se faire comprendre à l'école, lors du permis de conduire, pour faire du courrier et dans d'autres situations de la vie courante.

Si vous êtes intéressés, ces cours vous aideront à mieux vous insérer dans la vie de votre quartier, de votre ville, à mieux participer à la vie sociale et économique.

Pour augmenter vos chances d'intégration, d'éducation, de formation ou d'entrée dans le

monde du travail, venez participer à ces cours qui auront lieu de 14 à 16 heures :

- un jour avec l'aide des bénévoles et de traductrices d'arabe, d'espagnol et autres,
- un jour avec l'aide des bénévoles et de traductrices de turc, d'espagnol et autres.

Pour plus de renseignements, tél. : 03 84 26 01 49

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles : même numéro de téléphone.

Un OFFEMONTOIS reçoit l'ORDRE NATIONAL du Mérite

Remise de l'insigne de "Chevalier de l'Ordre National du Mérite" à monsieur Mohamed Zellagui, ancien combattant.

Françoise Bouvier a dit combien elle était heureuse et fière d'assister à la remise de cet insigne à monsieur Zellagui par madame Gilberte Marin-Moscowicz.

Heureuse, car elle a une grande estime et une grande affection pour la famille Zellagui, Saliah Zellagui étant d'ailleurs élue au conseil municipal d'Offemont.





Fière parce qu'elle considère que la remise de cet insigne aujourd'hui, après les résultats du 1^{er} tour de l'élection présidentielle, à monsieur Zellagui est un symbole auquel elle attache une grande importance.

Monsieur et madame Zellagui sont arrivés en France en 1963. Ils ont douze enfants, dont trois sont nés en Algérie. Sonia, Argia, Katia, Nora, Djamila, Nadia, Farida, Saliah et Faty, c'est-à-dire neuf filles, et Salah, Rabah, Farid, trois garçons. Ces douze enfants leur ont donné dix petits-enfants.

Monsieur Zellagui a été militaire, puis maçon dans l'entreprise Albizzatti. Il a raconté que pendant la guerre d'Indochine, il avait été pris en embuscade, quatre soldats coincés, avec les "Viet" en face. Il a pu sortir vivant de cette embuscade et son chef de section qui est venu le voir plus tard, lui a dit « *vous méritez la médaille, la Croix d'Honneur, mais comme vous l'avez déjà, m'autorisez-vous à la donner à un de vos camarades qui ne l'a pas ?* ». Mohamed Zellagui confie que cette requête l'a fait rire et qu'il n'a pu lui répondre que : « *faites ce que vous voulez* ». Il dit qu'il a retrouvé plus tard son chef de section qui était lieutenant et lui, toujours sergent au 7^e Tirailleur à Betna en Algérie, puis ils se sont quittés à la fin de la guerre. En 1995, des années plus tard, il a retrouvé son lieutenant qui était venu lui rendre visite à Offemont ; celui-ci lui a



demandé s'il était toujours sergent, lui, étant devenu colonel. Monsieur Zellagui dit : « *je lui ai répondu oui et on a bien ri* ». Histoire étonnante qui montre, comme l'a souligné Gilberte Marin-Moskowicz, que ceux qui, originaires de terres étrangères, se sont battus pour la France, que ce soit pendant la deuxième guerre mondiale ou les guerres coloniales, n'ont pas toujours été récompensés à la hauteur de leur mérite.

Gilberte Marin-Moskowicz évoque aussi la portée symbolique de cette remise de décoration dans le contexte actuel et évoque la famille d'origine immigrée dont elle s'est occupée et qui s'était installée, il y a des décennies à Offemont pour fuir l'Espagne franquiste.

Un discours plein de sensibilité qui a été très applaudi.

Mohamed Zellagui a été très gâté par les anciens combattants qui n'ont pas non plus oublié son épouse : c'est Jean-Paul Come qui représentait Gilbert Jeannenot excusé.

La commune d'Offemont a également fait un geste en direction de toute la famille et c'est par une réception extrêmement chaleureuse marquée par la convivialité et la solidarité, que s'est achevée cette cérémonie.



Echos... ÉCOLES



Les petits élèves des trois maternelles d'Offemont ont participé à la fabrication des décors de la mairie pour Noël. L'habillement des nounours souvent plus grands qu'eux n'était pas toujours facile à réaliser. Mais quel résultat ! Cette année encore, et à la veille des vacances, le Père Noël est passé à l'école maternelle du centre pour apporter à des



enfants très sages des livres offerts par la mairie.

Une conteuse au CLSH de l'école du centre :

Le 7 décembre, les petits et les grands ont été littéralement enchantés par la magie des mots de Marie-Pierre Caburet, venue conter de merveilleuses histoires de Noël aux enfants. Une heure durant, l'imagination du public a pu s'envoler. Tout a commencé dans une petite boutique où un joli chapeau a fait un clin d'œil

à Marie-Pierre... et puis les enfants ont prononcé une formule magique et le chapeau s'est mis à raconter.

Une centaine d'enfants et de parents étaient présents. C'est un franc succès pour l'équipe du CLSH qui avait également organisé un goûter pour clôturer ce moment si agréable. Le nombre de participants est très encourageant pour les animateurs qui songent à reconduire cette sympathique expérience.

MARCHÉ DE PÂQUES 2002 : un Franc SUCCÈS



Dès 6h00, fidèles au rendez-vous, les exposants pressés de déballer bibelots et objets de collections ont regagné les emplacements qu'ils avaient réservés. Ces "commerçants d'un jour" (61 cette année) sont en majorité Offemontois, ce qui constitue une particularité du traditionnel Marché de Pâques et vide-grenier organisé dans la cour de l'école du Martinet. Toujours plus nombreux à chaque édition, ils partagent leur plaisir avec les visiteurs qui se laissent parfois tenter au détour d'un stand. Les plus petits y trouvent leur compte grâce au manège qui n'hésite pas, soulignons-le, à offrir des places aux enfants des écoles maternelles.



MAISONS FLEURIES :

les
LAURÉATS du



CONCOURS
2 0 0 1

Concours maisons fleuries 2001

Félicitons encore les lauréats de l'an passé qui ont été récompensés lors de la réception organisée à l'occasion des vœux du maire :

CONCOURS COMMUNAL

Pavillons

M. et M^{me} Guy Prudot,
41 rue Aristide Briand
M. et M^{me} Aïssa Lahmadi,
34 rue des Commandos d'Afrique
M. et M^{me} Jean Braconnier,
10 voie Saturne

M^{me} Madeleine Remillieux,
34 rue de l'Étang
M. André Ferry,
3 rue Romaine

Balcons ou fenêtres

M. et M^{me} Mohammed Khennaoui,
32 rue Edmond Miellet
M. et M^{me} Chantal Dorne,
20 rue Edmond Miellet
M. et M^{me} Michel Montchablon,
4 F rue Aristide Briand

M^{me} Marie-Odile Kolomytzeff,
35 Les Prés de l'Étang
M. et M^{me} Régis et Thérèse Zusatz,
19 rue Edmond Miellet
M^{me} Yamouna Boudjadja,
21 rue Edmond Miellet

CONCOURS H.L.M.

Pavillons

M. et M^{me} Jean Braconnier,
10 voie Saturne
M. André Ferry,
3 rue Romaine
M. et M^{me} Astrid Soler,
6 voie Junon
M. et M^{me} Aïssa Lahmadi,
34 rue des Commandos d'Afrique

Balcons ou fenêtres

M^{me} Yamouna Boudjadja,
21 rue Edmond Miellet

M^{me} Jeannine Pain,
2 place du Forum

M. et M^{me} Mohammed Khennaoui,
32 rue Edmond Miellet
M. et M^{me} Jérôme et Isabelle
Ludwig-Clerc,
5, rue Edmond Miellet

Abords d'immeubles

M. et M^{me} Paul Modeste,
4 voie Cybèle



OPÉRATION BRIOCHES DE L'ADAPEI : MERCI

L'A.D.A.P.E.I. (Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales) "Les Papillons Blancs" du Territoire de Belfort a proposé à chaque famille, à chaque foyer du département une ou plusieurs brioches pour la modique somme de 4€. Les fonds recueillis sont destinés à mener à bien deux projets :

- un établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés sur le site IME de Roppe,
- un atelier protégé sur la ZAC des Tourelles à Morvillars.

L'opération brioche 2002 de l'A.D.A.P.E.I du Territoire de Belfort dans le secteur d'Offemont a rapporté la somme de 4177,23 € pour 808 brioches vendues.

L'ADAPEI remercie chaleureusement les généreux donateurs.

ADAPEI Opération brioches

OFFEMONT ET SES NOMS DE LIEUX



Étang de La Forge

Toponymie

Le sens des noms de lieux évolue comme évolue celui des mots de notre vocabulaire. Prenons l'exemple de l'adjectif "gentil", nous lui connaissons sa signification actuelle mais au Moyen-Âge il désignait quelqu'un de noble, noble de naissance ou noble dans ses sentiments, dans ses actions. Nous avons vu déjà à plusieurs reprises que les noms de lieux peuvent avoir plusieurs significations. Ils ont une vie, ils subissent des évolutions, des transformations, ils disparaissent. Mais il existe aussi en toponymie un phénomène qui consiste à utiliser plusieurs noms pour un même lieu. Ces dénominations multiples ont plusieurs origines. Elles peuvent venir d'une perception différente d'un endroit d'un habitant à l'autre. Il y avait par exemple, dans le secteur de Delle, un chemin qui s'appelait : Chemin des Contrebandiers et Chemin des Gabelous (douaniers)... selon le point de vue où l'on se plaçait ! Certains lieux continuent à porter pendant une période plus ou moins longue leur ancien nom, alors qu'un événement nouveau, par exemple la construction d'un moulin, d'une scierie, un défrichement, leur a donné une nouvelle appellation. Dans le dernier *Offemont Réalités*, nous nous étions intéressés à un lieu portant un nom complexe : Le Breuil. Or ce même lieu portait également un autre nom :

1. La Ragie du Miguet dont voici les attestations de 1780 :

Au Breuille dit En La Ragie du Miguet, Au Breuil ou Vers La Ragie du Miguet, étang de la forge de minuit, Vers La Ragie des Migails, Ragie et ces variantes : Ragièrre, Ragier, Rangie, Rangier (et même parfois Rage), désigne un bosquet, un bois de forme allongée. On peut trouver aussi le diminutif Régiatte ou Régiotte. C'est un terme dialectal, dont la répartition en France est ciblée sur la Franche-Comté et plus particulièrement sur le Territoire de Belfort. Une sorte de spécialité toponymique ! L'origine de ce terme semble être la même que celle du mot rang : une racine germanique ring qui désigne un alignement de personnes ou d'objets côte à côte. On a remarqué dans notre secteur qu'assez souvent les Ragies se trouvent le long de voies anciennes et sont même parfois de bons révélateurs des voies romaines. C'est sans doute parce qu'une végétation particulière s'est développée sur cette bande étroite et longue que

forme la structure d'un ancien chemin. Ce bosquet de forme allongée, ces arbres et ces plantes calcicoles alignés tranchent avec la végétation environnante. Ils dessinent dans le paysage comme un ruban qui laisse deviner le tracé de l'ancien chemin. La Ragie du Miguet était traversée par l'ancien chemin de Belfort à Offemont.

Il existe sur le territoire d'Offemont, d'autres "ragies" qui sont citées mais malheureusement non situées :

La Ragie Besançon, 1780, En La Ronde Ragie, 1780.

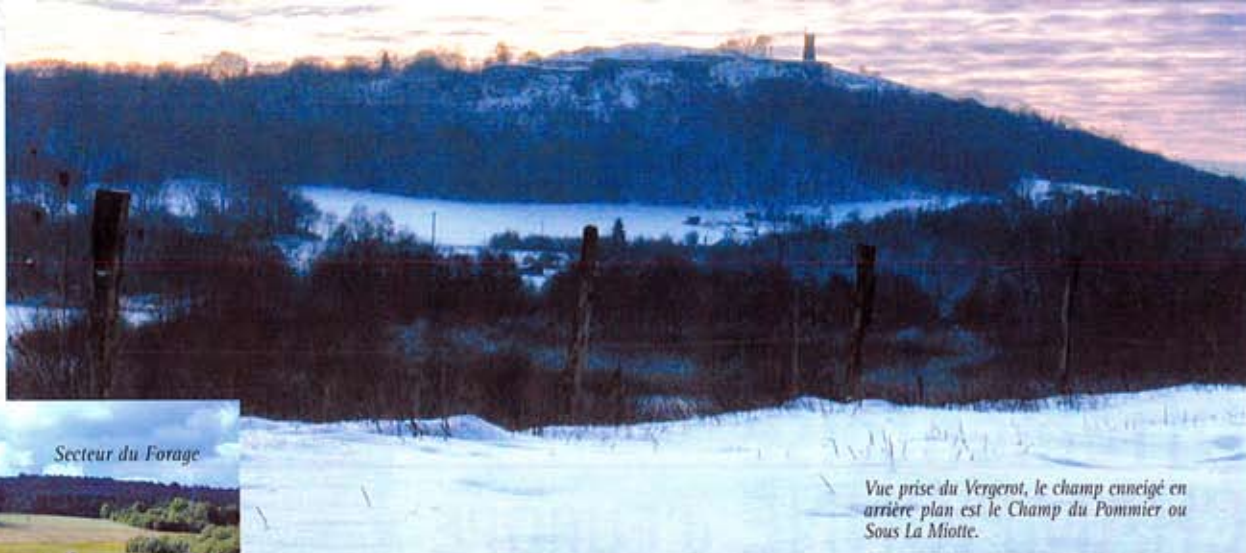
Nous avons par contre une indication sur La Ragie des Fourmis : elle était située au sud du "bois de Vétrigne".

2. Au Forage, 1820, Forage 1765, La Ragièrre des Fourrages 1722, La Ragie des Fourrages 1701.

Faut-il voir dans ce lieu un endroit où l'on a creusé un puits, une excavation ? Un lieu où l'on récoltait l'alimentation du bétail ? Nous n'avons pas de formes plus anciennes qui nous permettraient de trancher. Cependant, il existe aussi un Forage,



Secteur de La Ragie des Migquets



Vue prise du Vergerot, le champ enneigé en arrière plan est le Champ du Pommier ou Sous La Miotte.



Secteur du Forage

situé à Belfort, dont les formes anciennes sont les suivantes : Forage 1820, Fouragiers 1742, Es Forest Ragier 1719, Fors Ragier 1562. Le Forage de Belfort semble provenir de Fors Ragier, Fors vient du latin foris signifiant dehors, hors de. Ce nom de lieu désigne une parcelle située hors du bois. Entre le XVI^e s. et le XVIII^e s. fors a perdu sa signification pour les habitants et a été remplacé par forest. Certes, les formes anciennes ne sont pas transposables d'une commune à l'autre mais peuvent nous donner des indications. La signification de notre Forage est sans doute la même. Cependant, il est situé dans une dépression de terrain qui a pu aussi lui donner son nom.

3. Langeroy 1820 ; Le Longerois 1775, Ez Longerois, Ez Longe Roye 1780. Longerois est un nom très répandu en France et en particulier en Franche-Comté. C'est un nom qui a inspiré les étymologistes et ça et là, dans de nombreuses localités, on raconte que le roi est venu à cet endroit et a longé ce secteur ! La réalité est plus prosaïque. Longe est une forme dialectale de longue. Roy est issu d'un mot d'origine gauloise. Il désigne au départ les sillons d'un champ, puis par extension le champ lui-même. C'est aussi le nom que l'on donne au "gros sillon" ou caniveau qui sépare deux

champs (voir Chenau). Longerois est le nom donné généralement à un champ qui étire ses sillons en longueur, à une parcelle allongée.

En sériant les Longerois, on s'aperçoit que cette dénomination leur vient souvent pour deux raisons. Tout d'abord, comme les Grands Champs, ils désignent souvent des champs faisant partie de la réserve seigneuriale. Cultivés par corvées, par une main d'œuvre abondante, ils avaient des dimensions beaucoup plus importantes que les parcelles exploitées individuellement.

La deuxième raison de cette dénomination vient du fait que les parcelles ainsi nommées occupent souvent dans le paysage une situation singulière qui explique la longueur des sillons et tout particulièrement lorsque le champ s'étire le long d'un chemin.

4. Au Chenau 1820, Cheneau 1775, Es Chenos 1620.

Ce nom désigne un conduit d'eau, une rigole, un caniveau entre deux champs. Il y a télescopage entre l'ancien français chanel avec sa forme dialectale chenau désignant un canal et le mot d'origine gauloise nau, naue, noue qui désigne un endroit humide. Nous venons de voir que Roy pouvait désigner aussi un caniveau. Chenau et Longerois se trouvent côte à côte. Il peut s'agir d'un phénomène de double dénomination comme pour Breuil/Ragie des

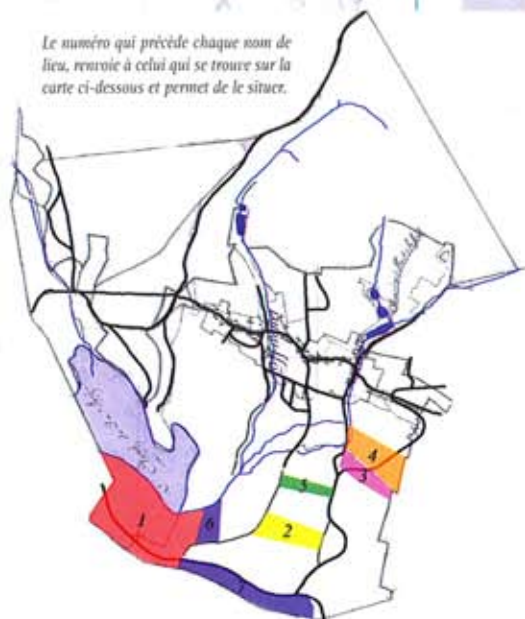
Miguets. Mais il se peut aussi que deux notions différentes soient soulignées par ces deux noms car Longerois désignait bien un long champ situé au bord d'un chemin très ancien : le Chemin des Cerisiers. De plus sur le cadastre du XIX^es. un chemin sépare Longerois et Chenau.

5. Le Vergerot 1820, 1780.

Il s'agit de la forme dialectale de verger. Apparemment tout ce secteur était propice aux arbres fruitiers puisque le Vergerot se trouve à côté des Champs Cerisiers. Un peu plus loin se trouvent : 6. Les Prés du Pommier et sur la limite avec Belfort le secteur appelé Sous La Miotte avait également une double dénomination : 7. Champ du Pommier dit Sous La Miotte en 1780.

Marie-José FONTAINE.

Le numéro qui précède chaque nom de lieu, renvoie à celui qui se trouve sur la carte ci-dessous et permet de le situer.



MARY SCHIRRER :

Offemontoise et CHAMPIONNE d'EUROPE

Le moins que l'on puisse dire c'est que Mary Schirrer ne manque pas d'air... À 24 ans, Mary vient en effet de battre, avec un temps de 5' 46", le

record d'Europe féminin de plongée en apnée ! Professeur d'E.P.S., elle prolonge ses études à La Réunion où les splendeurs des

lagons et la faune sous-marine ne l'ont pas détournée d'un travail studieux et exemplaire dont la consécration force l'admiration.



TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR L'ASSOCIATION CLÉ*

La Clé est une association organisée autour de multiples activités ouvertes au plus grand nombre. Située à l'Arsoy, elle offre beaucoup d'activités de loisirs, mais pas seulement, la Clé se veut aussi sociale et éducative :

1) LE CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (CLSH)

Ouvert en période périscolaire : les mardi, jeudi, vendredi, de 16h30 à 19h, le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 13h30 à 17h.

Ouvert en période de vacances scolaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Activités proposées pour les 4-6 ans : Peinture, jardinage, jeux d'intérieur, initiation à l'informatique, activités manuelles, cuisine, parcours de motricité, mini-camps.

Activités proposées pour les 7-8 ans : Activités manuelles, informatique,

sortie piscine et patinoire, cuisine, jeux collectifs, mini-camps.

Activités proposées pour les 9-13 ans : Activités manuelles, sorties piscine et patinoire, informatique, jeux collectifs, plongée, sorties diverses, camps.

2) LES ACTIVITÉS JEUNES
Multimédia, vidéo, tennis de table, point accueil jeunes, aide aux projets vacances, sorties diverses, hip-hop filles, chantier jeunes, accompagnement scolaire destiné aux collégiens.

3) L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DESTINÉ AUX COLLÉGIENS DE LA 6^e À LA 3^e
Dispensé à deux endroits : Salle de la Mairie à Offemont centre et Appartement situé au 28, rue E. Miellat.

Jours de fonctionnement : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h30 à 19h.

4) LE SECTEUR FAMILLES
Couture, vacances familiales, atelier diététique, sorties diverses, forum parental.

5) LES CLUBS SPORTIFS
Club de tennis de table, club

plongée subaquatique adulte (FFESSM et PADI), club plongée subaquatique enfant, club sports de pleine nature.

6) LES SECTIONS SPORTIVES
Atelier gymnastique femmes, baby-gym (en préparation), marche, VTC, rollers, atelier gymnastique 3^e âge (en préparation).

La Clé a beaucoup de projets pour l'année 2002, les actions suivantes sont d'ores et déjà en cours de réalisation :

- Mise en place du passeport Éco-citoyen,
- Séjour plongée enfant pour les vacances,
- Séjours CLSH été,
- Travail autour de l'environnement, de l'eau, du recyclage (CLSH).

*CLE : Culture Loisirs Education





Du côté de la **PÉTANQUE** Offemontoise

Le très dynamique club de pétanque d'Offemont, sous l'égide de son président M. Midey Daniel, organise cette année une série de concours et de championnats dont les dates sont précisées ci-après.

À l'occasion de ces manifestations, nous vous invitons à venir nombreux découvrir ce sport pour lequel

le calme et la maîtrise de soi sont primordiaux.

- Championnat de jeu provençal de la ligue de Franche-Comté, en doublettes, le samedi 8 juin de 13h à 22h30 et le dimanche 9 juin 8h à 22h30.

- Championnat de jeu provençal départemental, en doublettes, le samedi 15 juin 2002 de 13h à 22h et le dimanche 16 juin 2002 de 8h à 22h30.

En parallèle à ce championnat se

déroulera un concours départemental, en doublettes, le dimanche 16 juin 2002 de 14h à 22h30.

- concours départemental "coupe de la ville", en triplettes, le samedi 14 septembre 2002 de 13h à 22h30.

Pour tous les renseignements que vous souhaiteriez avoir concernant l'organisation de ces manifestations ou la pratique de la pétanque à Offemont, nous vous invitons à contacter le président du club au 03 84 26 20 42.

Pétanque



TENNIS CLUB : PRÊT POUR LA NOUVELLE SAISON

Pendant la période hivernale, la pratique du tennis sur nos courts du complexe sportif fait un peu relâche. Pourtant la vie du club ne s'arrête pas complètement. Pendant que les dirigeants préparent la nouvelle saison, les joueurs ayant participé aux exploits de nos équipes lors du championnat 2001 et les nouvelles recrues s'entraînent sur les cours couverts de l'A.S.M.B. Petit rappel : l'équipe 1 et l'équipe 3 terminent invaincues en tête de leurs poules respectives et accèdent toutes deux au niveau supérieur. Tous souhaitent porter encore plus haut les couleurs d'Offemont en 2002, aussi bien en championnat que dans les différents tournois de la région.

Mais si ceci concerne les meilleurs joueurs, ceux qui ont déjà fait leurs preuves depuis longtemps, il est cependant possible à tout un cha-

cun de pratiquer le tennis en compétition sans obligatoirement viser les sommets du classement.

Le Tennis Club d'Offemont (TCO) organisera son tournoi annuel du 1^{er} au 23 juin 2002. Sachez qu'il est ouvert à tous et si vous n'êtes pas absolument certain d'avoir le niveau pour vous inscrire directement à Roland Garros, c'est sûrement l'occasion de commencer à vous tester en débutant la compétition dans une ambiance sympathique et décontractée ! N'hésitez pas, retenez ces dates, entraînez-vous tranquillement et osez vous lancer en vous inscrivant.

Les cours de tennis pour les enfants reprennent dès que les conditions météo le permettent, fin mars en général. Les inscriptions et la reprise des licences ont lieu dans la seconde quinzaine de mars. Les cotisations pour la saison

2002 sont de 46€ pour les adultes, 23€ pour les moins de 18 ans et 30€ pour les étudiants.

Et enfin une dernière information, le Tennis Club d'Offemont vient de créer son site internet. Vous pourrez y trouver toutes sortes de renseignements sur la vie du club en le consultant sur :

www.club5.fft.fr/offemont

À bientôt donc le plaisir de vous retrouver sur le site et sur les courts.

Le Comité



Tennis





VOUS AVEZ DIT "GRIMPELTOURNIER" ?

Les étudiants belfortains de l'ESTA (École Supérieure des Techniques et des Affaires), ont pour obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un projet d'"Action Sans Monitorat" au cours de leur formation.

Dans ce cadre, un groupe de six étudiants a pris l'initiative d'organiser un "Grimpeltournier" et c'est avec plaisir que nous avons

répondu favorablement à leur demande de tutorat afin de les épauler dans leurs démarches et leurs travaux. Mais, qu'est ce qu'un Grimpeltournier ? C'est un tournoi de football folklorique, pratiqué en Alsace dont l'objectif sportif est à mettre sur le même plan que le Fair-play et l'originalité des équipes engagées.

Autrement dit : déguisement et

bonne humeur ! Ce tournoi se déroulera le dimanche 16 juin 2002 sur le complexe sportif d'Offemont centre et verra s'opposer les équipes sous forme de poules de quatre.

Retenez dès à présent votre journée pour cet événement original qui réunira rire et sportivité.

"Les Passerelles"

COURIR pour un Sourire



Comme chaque année depuis 1999, l'association "Les Coureurs de l'Étang" a organisé le 12 mai la course des "Passerelles".

Cette manifestation a pour but de développer et faire connaître les bienfaits de la course à pieds au plus grand nombre mais également de faire découvrir le site de l'étang des forges.

Quatre épreuves différentes ont été proposées : 32km, 16km, 8km et 4km, effectuées en boucle autour de l'étang des forges.



Cette année, la "taxe d'inscription" aux épreuves des 4 et 8 km (Courir pour un sourire), d'un montant de 5€, a été reversée intégralement au profit des enfants hospitalisés au centre hospitalier de Belfort/Montbéliard. Ce don permettra au service de pédiatrie d'améliorer le quotidien des enfants par l'achat de matériel ludique, pédagogique, etc...

Grâce au soutien des collectivités et des sponsors, au titre desquels nous pouvons citer : le Conseil général du Territoire de Belfort, la ville de Belfort, la ville d'Offemont, le Crédit mutuel, la Mutualité, Bureau d'études CE-TECH, Bacchus... de nombreux lots sont venus récompenser petits et grands.

Selon monsieur Gérard Demougin, président de l'association "Les coureurs de l'étang", l'objectif a été atteint. En effet, on comptait près de 300 participants au total. Une réussite pour cette troisième édition qui a vu le nombre de participants doubler d'une année à l'autre.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle cause !



"Les Coureurs de l'Étang"
42, Rue sous la Miotte
90 300 OFFEMONT
Tel : 06.87.50.83.87
Tel : 03.84.22.45.10



MOTS FLÈCHÉS de Claude Augé

Solution page 32

Déjà

Allée d'Offemont		Roi de Juda		Ne produisent point		Est entrée en résonance		Port de la Rome antique		On y range son linge		Borde un vêtement	
Rue d'Offemont		Baie japonaise		Atteignent le même niveau		Plaque de bas en haut						Pourvu d'ailes	
										Il filtre sous la porte			
										Dans le moment présent			
Utilisent les bus								Pour sasser ou pour passer					
Parfois flottante													
			Qui vit dans les arbres										
Auteur du "Petit livre rouge"		Bilan désordonné						Canal salé					
		Remontent aux origines						Clamé à chaque passe de cape					
			Article arabe			Lac du Soudan				La sueur en contient			
			Petit fruit aigret							Bernée			
Poisson sans tête						Ni rues, ni voies à Offemont							Termine un film anglais
Bannis de leur patrie													
						Alexandra David...					Agent du Roi	Coûteuse	
						Justifient la boîte à lettres							
En entier : cette rue traverse Offemont	Eau de vie de genièvre				Athée comme dit			Appât pour la pêche en mer		Charitable			
	Rue fleurie d'Offemont				Mille-pattes enrouleur					Phonétique : la messe est dite			
Un anglais				Site archéologique			Qui s'y frotte s'y pique						Chef-lieu de Corrèze
Détérioré à l'usage				Allié du cuivre									
			Noble							3 lettres de chevreuil			
			Département							Roi de Shakespeare			
Esclaves à Sparte								Semblables					
Fit communiquer													
					Du verbe savoir					Lettres à Dreyfuss			
					Venu au monde					Règle			
L'ambre jaune en est une							Dans l'alphabet grec				Fin de remise		
Portés avec violence													
							Relatif à une série						



Ramassage des "MONSTRES" :

UN NOUVEAU RÈGLEMENT EN VIGUEUR AU 1^{er} JANVIER 2002.

Ramassage des encombrants

La CAB (Communauté de l'Agglomération Belfortaine) assure pour la commune d'Offemont le ramassage des déchets encombrants.

CE SERVICE EST STRICTEMENT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

Les personnes qui souhaitent en bénéficier devront prendre rendez-vous en téléphonant au 03 84 90 11 71, du lundi au vendredi, de 10h à 13h.

Les objets encombrants devront être sortis sur la voie publique la veille au soir du rendez-vous et triés par type de matériau (bois, ferraille, sommiers et matelas).

À Offemont, le ramassage est effectué le premier et le troisième mardi du mois, soit pour l'année 2002, les 2 et 16 juillet, 6 et 20 août, 3 et 17 septembre, 1^{er} et 15 octobre, 5 et 19 novembre, 3 et 17 décembre.

Un nouveau règlement est entré en vigueur au premier janvier 2002. En voici les principaux articles.

ARTICLE 1^{er}

Organisation du service

La collecte des objets encombrants se fait au porte-à-porte sur rendez-vous téléphonique.

ARTICLE 2

Présentation des objets

Les objets présentés doivent être triés par catégorie :

- Réfrigérateurs et congélateurs,
- Gros électroménager,
- Sommiers et matelas,
- Ferraille,
- Bois,
- Autres.

Sauf accord du service qui définirait les conditions particulières d'enlèvement pouvant donner lieu à facturation, la quantité globale présentée ne doit pas excéder 1m³ par enlèvement et par logement.

Les objets, toutes catégories confondues, ne doivent pas présenter de danger (pointes apparentes, parties tranchantes, liquide mal conditionné...) lors de leur manipulation ou durant leur présence sur le domaine public et être placés de manière à ne constituer aucun danger pour les piétons et la circulation.

ARTICLE 3

Déchets acceptés

- Branches d'arbres et d'arbustes élaguées et liées en fagots compacts de longueur 80 cm maximum et d'un poids unitaire inférieur à 30 kg,
- Récipients vides d'une contenance supérieure à 10 litres,
- Gros appareils ménagers,

- Sommiers, matelas,
- Fenêtres, portes, châssis, exempts de vitrage et d'éclats de verre,
- Ferrailles,
- Gravats issus du bricolage familial en quantité inférieure à 300 kg, fractionnés pour la manutention et conditionnés en récipients ou en sacs de poids unitaire inférieur à 30 kg.

En dehors de ces déchets, limitativement énumérés, le service de collecte des encombrants ne prend pas en compte notamment :

- Les déchets faisant l'objet d'une collecte sélective et pouvant être déposés dans les conteneurs spécialisés des Points d'Apport Volontaire,
- Les planches ou poutres d'une section supérieure à 50 cm² et de longueur supérieure à 80 cm,
- Les déchets de faible importance pouvant être normalement collectés dans les bacs à ordures ménagères mis à disposition des usagers,
- Les déchets issus d'une activité permanente ou d'une activité industrielle ou commerciale,
- Les épaves de voiture, les bonbonnes de gaz et les cuves à fioul,
- Les matières chimiques dangereuses, inflammables ou explosives,
- Les vitres, miroirs, pare-brises pour lesquels des conteneurs sont mis à disposition au Service Collecte



de la Communauté d'Agglomération, situé rue des Carrières à Belfort,

- Les déchets mal conditionnés susceptibles, de ce fait, de souiller la voie publique ou les personnels et matériels de collecte,
- Les contenants trop fragiles pour être manipulés sans risque de rupture.

ARTICLE 4

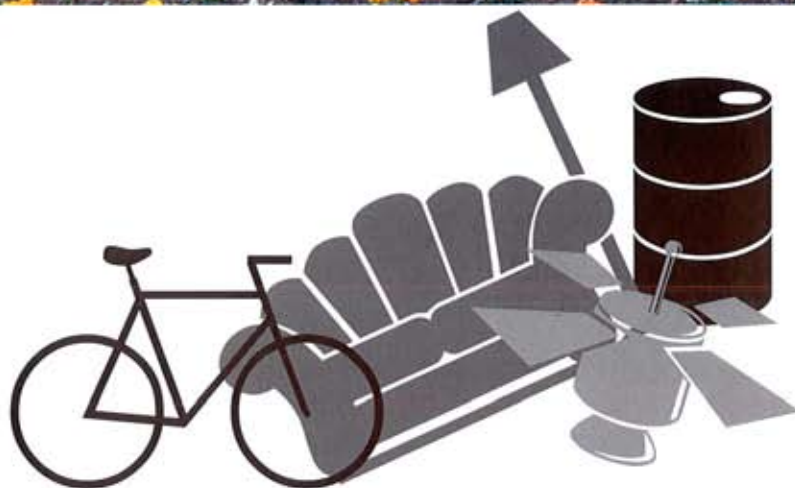
Processus de ramassage

Les personnes désireuses de bénéficier du service en font la demande au moins 48 heures à l'avance, en précisant le volume approximatif et la nature du matériel à enlever. Les rendez-vous peuvent être obtenus en téléphonant au 03 84 90 11 71 du lundi au vendredi, de 10 h à 13 h. Ils sont attribués en fonction des possibilités du service et du planning.

Le planning des collectes sera porté à la connaissance des usagers par voie de presse ou par communiqué de la mairie.

Les déchets :

- Pourront être sortis sur le domaine public de la veille au soir, après 19 heures jusqu'à 5 heures du matin le jour prévu pour le ramassage, les dépôts effectués après 5 heures seront refusés,
- Ne devront pas être sortis sur le domaine public sans rendez-



vous préalable,

- Resteront sous la responsabilité du déposant jusqu'à leur enlèvement par le service des encombrants,
 - Seront placés de manière à ce que la confusion ne soit pas possible avec des objets qui ne sont pas destinés à l'abandon. La responsabilité de la communauté ne saurait être engagée en cas de disparition d'objets déposés à proximité des encombrants.
- Le balayage et le nettoyage des débris après ramassage restent à la charge du déposant.
- Le chargement est assuré par le personnel de la C.A.B. qui ne doit pénétrer en aucun cas dans les parties privées, bâtiments, cours, couloirs, allées...

ARTICLE 5

Date et mode d'application

Le présent règlement entre en vigueur le 01/01/2002 et remplace dès cette date le précédent règlement.

ARTICLE 6

Financement

L'enlèvement des objets encombrants des particuliers présentés d'une façon conforme au présent règlement ne donne pas lieu à facturation.

L'enlèvement de tout autre dépôt fera l'objet d'une facturation selon le tarif "Evacuation des dépôts non conformes au règlement et/ou au contrat" voté annuellement par le conseil communautaire.





Offemont au "vert"



Collecte de déchets verts

La commune d'Offemont en collaboration avec le SERTRID vient de mettre en place une "benne" pour les déchets verts. Ce conteneur de couleur verte est situé sur le petit parking de la route d'Eloie, face au cimetière.

Aujourd'hui, le conteneur déposé à même le sol présente un accès par l'arrière. Prochainement, il sera équipé d'un quai de déchargement qui facilitera le dépôt des déchets. Les déchets que recevra ce conteneur sont destinés à être recyclés en matiè-

re noble : le compost. Pour cela, il est très important d'y déposer uniquement des matières d'origine organique à savoir :

- Branches
- Taillis
- Gazon
- Fleurs
- Fruits
- Légumes
- Feuilles
- Herbe

à l'exclusion de tout ce qui n'est pas végétal : - Plastique (sac) - Papier - Carton - Verre - Bois ouvrés - Terre - Pierres - Liens de toute nature - Métaux - Matériaux de construction.

Nous comptons sur votre "écocitoyenneté" pour respecter ces quelques règles.



Solution mots fléchés



Solution des mots fléchés

Lac du Soudan

Ni rues, ni voies à Offemont

Alexandra

Pour sauter ou pour passer

présent



D É M A R C H E S A D M I N I S T R A T I V E S S I M P L I F I É E S

Le saviez-vous ?

Certaines démarches administratives sont désormais simplifiées :

LES FICHES D'ÉTAT CIVIL

Les fiches d'état civil, qu'elles soient individuelles ou familiales, sont supprimées. Elles ne doivent plus être demandées aux citoyens. Elles ne seront plus délivrées.

Par quoi les fiches d'état civil sont-elles remplacées ?

Pour justifier de son état civil, il suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, de sa carte nationale d'identité, de son passeport, de sa carte d'ancien combattant, de sa carte d'invalidé de guerre ou de sa carte d'invalidé civil.

LES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

Les citoyens n'ont plus à fournir les justificatifs de domicile. Il leur suffit de déclarer leur domicile à l'administration qui le demande.

Sauf pour ce qui concerne :

- l'obtention d'une carte nationale d'identité sécurisée ou d'un certificat de nationalité,
- l'obtention d'un titre de voyage ou de circulation (passeports, sorties du territoire, titre de circulation républicain, etc.),
- l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil,
- l'inscription sur les listes électorales,
- l'inscription scolaire et universitaire.

Le maintien des justificatifs pour les inscriptions scolaires et uni-

versitaires est transitoire jusqu'à la rentrée scolaire 2002. Il s'agit d'assurer le respect de la carte scolaire. D'ici la rentrée 2003, le ministère de l'Éducation nationale aura pris des mesures permettant d'éviter la production de ces justificatifs.

LES CERTIFICATIONS CONFORMES

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française. Désormais, une photocopie lisible du document original suffit.

En conséquence, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.





Des **DATES** à retenir...

DIMANCHE 16 JUIN 2002

Tournoi de foot
"Grimpeltournier"

**DIMANCHE 15 SEPTEMBRE
2002**

(de 8h00 à 16h00)

Marche du Canton

Départ et arrivée à Offemont,
2 parcours faciles pour familles
ou sportifs, journée entre amis,
en famille pour découvrir les
alentours.



**DIMANCHE 29 SEPTEMBRE
2002**

Dépôt de gerbe
au monument
du Maquis du Chérumont.

**LES MANIFESTATIONS
SUIVANTES AURONT LIEU
À LA NOUVELLE M.I.E.L.**

**SAMEDI 19 OCTOBRE
2002**

(Date à confirmer)
Repas des Aînés



**SAMEDI 26 OCTOBRE
2002**

(après-midi)
Halloween

Nouvelle formule du Carnaval à
Offemont (après-midi défilé et
spectacle pour enfants et adultes
déguisés si vous le voulez).



**DIMANCHE 8 DÉCEMBRE
2002**

(toute la journée)
Salésucré



Partage de recettes, dégustation,
échanges de trucs et astuces,
convivialité assurée.

Magie de la table : présentation
de tables à thèmes pour vous
donner des idées de décoration.
Les bénévoles bricolent, inven-
tent, empruntent à des entrepri-
ses pour préparer de jolies tables
que vous pourrez reproduire chez
vous.

Nous avons besoin de vos com-
pétences. Cuisinières ou cuisi-
niers, contactez Martine Didier à
la mairie...

Les Renseignements PRATIQUES

PERMANENCE DU CCAS

Centre communal d'action sociale
Tous les mercredis
de 14h00 à 17h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les horaires de la mairie ont été modifiés assez récemment pour permettre au public d'accéder plus facilement aux services :

Du lundi au vendredi,
non stop de 8h00 à 19h00,
le samedi
de 8h30 à 12h00

N° téléphone de la mairie
03 84 26 01 49



BRUITS QUI COURENT...

Avec les beaux jours, les travaux extérieurs, le jardinage causent parfois, il faut le dire, un peu de bruit (qui peut nous gêner les uns les autres si nous ne sommes pas raisonnables quant à l'usage de nos outils) : un arrêté de la commune d'Offemont fixe un certain nombre de règles qu'il est bon de rappeler et de respecter :

ARTICLE 3 DE L'ARRÊTÉ DU 7 AOÛT 1995

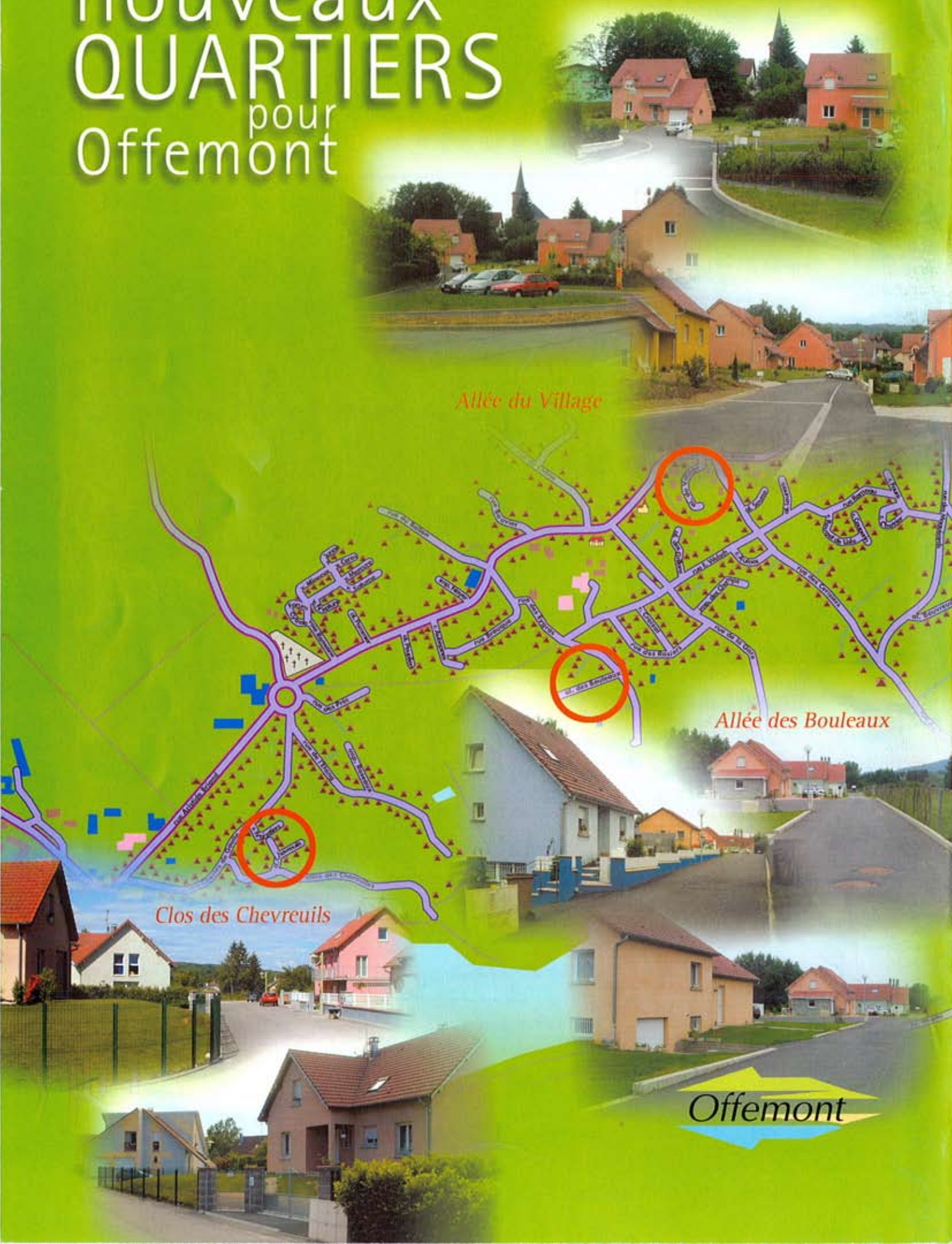
« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.

Sauf dérogation expresse, ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés. »



de nouveaux QUARTIERS pour Offemont



Allée du Village

Allée des Bouleaux

Clos des Chevreuils

Offemont